Fiche action 3 :

LA RÉGIE AGRICOLE

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
ESPACE AGRI'ALIM

INTRODUCTION RÉGLEMENTAIRE

La régie directe est un mode de gestion d'un service public qui consiste en la prise en charge directe de la gestion opérationnelle de ce service par l'organisme public qui l'a créé.

L'organisme public dispose d'un personnel compétent pour exercer cette activité et est en mesure de réaliser les investissements nécessaires. En cas de déficit des SPIC (services publics industriels et commerciaux) gérés en régie directe, le budget général de l'organisme ne pourra pas les couvrir.

La définition d'une ferme publique repose sur trois critères :
- gouvernance : publique
- débouchés : restauration collective
- pratiques : agriculture biologique.

Contrairement aux instruments de protection foncière, la régie agricole ne protège pas le sol : elle le mobilise directement par le biais de la production publique.

POINTS POSITIFS

La propriété des terres reste publique et le personnel nécessaire à la gestion de l'exploitation agricole est recruté. Cette gestion permet d'introduire de nouvelles cultures, souvent maraîchères, et de valoriser les terres en friche.

Grâce à des contrats conclus avec les cantines scolaires ou la restauration publique, l'exploitation agricole peut garantir la vente de ses produits, un facteur qui constitue souvent un obstacle pour les porteurs de projet, notamment dans les régions où la filière locale est spécialisée dans un seul produit, comme c'est le cas de la viticulture.

POINTS À SURVEILLER

Les coûts élevés peuvent compromettre la viabilité de l'exploitation agricole. De plus, il pourrait s'avérer difficile de trouver des agriculteurs disposés à travailler en tant que fonctionnaire (dont la situation pourrait être menacée par un changement politique au niveau municipal) sans être propriétaire des terres.

Il est également nécessaire de gérer la période de production maximale estivale, qui coïncide avec la fermeture des écoles.

La régie est un outil puissant mais fragile : elle ne fonctionne que si la gouvernance est stable et si le projet est protégé sur le long terme.

ÉTUDE DE CAS

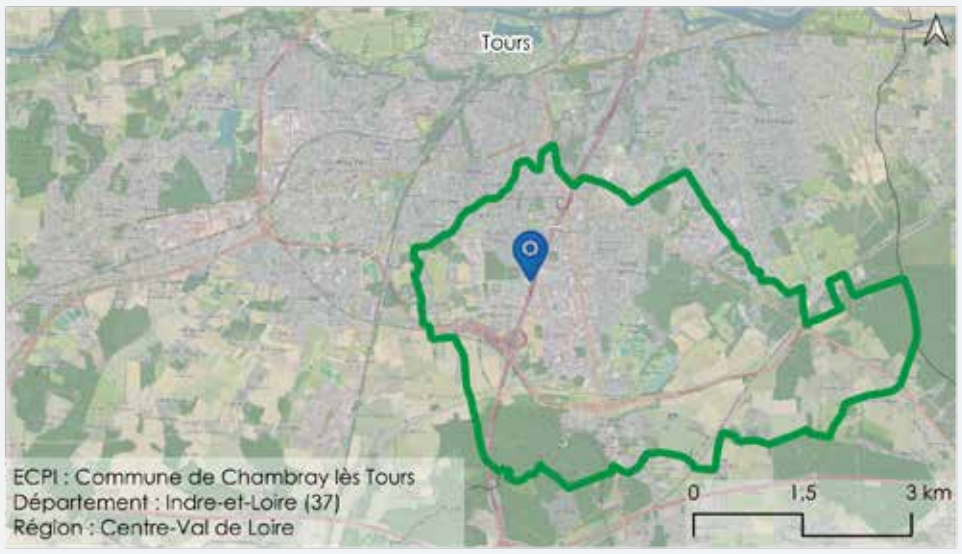
Régie agricole Commune de Chambray-lès-Tours

Contexte

Le développement économique et commercial a entraîné une forte urbanisation des zones agricoles et naturelles.

Pour relever ce défi, la municipalité s'est engagée à promouvoir l'alimentation biologique et locale dans les cantines municipales, en proposant des produits 100 % biologiques.

Afin de répondre aux besoins d'approvisionnement des cuisines, le développement de l'agriculture locale a été repensé, en révisant la protection des terres agricoles.



Contacts

Yannick BARRIOL Maraîcher Municipal - Ville de Chambray-lès-Tours : **ybarriol@ville-chambray-les-tours.fr**
0681680486

Sources : Reseau partaage - Les fermes municipales un modele agricole ; Ville Chambray-lès-tours - Le Magazine Municipal Juillet Août 2023 ; Ressources Terre de liens - La régie agricole de Chambray-lès-tours

Résultats

COÛTS

Investissement initial

300 000 euros



Source : Ressources Terre de liens : La-regie agricole de Chambray-les-tours

Coûts fonctionnement hors salaires

10 000 - 15 000 euros / an

- Construction d'une cuisine centrale pour approvisionner les écoles publiques ;
- 2,2 ha de terrains communaux reclassés de la zone AU* à la zone A** et aménagés pour l'exploitation ;
- Creusement d'un puits, achat de serres et aménagement d'une voie d'accès pour les véhicules ;
- En 2022 inauguration de la ferme maraîchère bio municipale de 2 hectares « aux Champs-Braysiens » ;
- À ce jour, production de 17 à 18 tonnes de légumes par an ;
- Achat d'un congélateur pour conserver les excédents estivaux (investissement communal) ;
- Trois conteneurs pour disposer d'une chambre froide, d'un bureau et d'un entrepôt pour le matériel (investissement de la métropole) ;
- Visites pédagogiques avec les enfants des écoles.

*Zone À Urbaniser, **Zone Agricole

Difficultés / obstacles

L'une des principales difficultés concerne l'alignement des flux de production et des besoins/habitudes de la cuisine.

Au départ, on avait sous-estimé l'impact du changement climatique sur la production, qui peut la faire avancer ou la retarder (d'où la nécessité d'une bonne coordination avec la cuisine).

L'accès à l'eau, entre des hivers pluvieux et des étés très secs, met à rude épreuve les limites physiologiques des plantes, bien que l'approche agronomique de la ferme ait été adaptée pour maximiser la résilience de la production.

Perspectives

L'objectif principal est de développer encore davantage la production de fruits en créant un verger.

Témoignage

« Rassurez-vous, ce n'est pas si compliqué, venez nous voir ou appelez-nous pour vous en convaincre. »

Yannick BARRIOL



Source : Ville de Chambray-les-Tours

Qu'est-ce que cela nous apprend

La régie agricole de Chambray-lès-Tours constitue un excellent exemple de la manière dont, en partant de la question de l'alimentation dans les cantines scolaires, on peut parvenir à encourager et à favoriser la diversification.

Le travail mené par la commune montre une façon efficace de valoriser les terrains communaux, en les préparant à accueillir une production agricole et en garantissant, grâce à l'accord conclu avec la restauration collective, un débouché commercial sûr.

Le témoignage du maraîcher met en lumière la manière dont l'approche communale permet de résoudre instantanément les trois principales difficultés liées à l'installation : l'accès au foncier, les possibilités d'investissement et la garantie d'un salaire.

Chambray-lès-Tours montre que la régie agricole fonctionne lorsqu'il existe une demande publique stable et prévisible.
De plus, cet exemple souligne l'importance d'une bonne relation entre le maraîcher, le responsable de la cantine et les cuisiniers, qui doivent s'adapter aux changements d'habitudes.

RÉFLEXIONS

La régie agricole est un outil puissant, capable de relocaliser la production, de valoriser les terres communales et de créer des filières locales stables.
Son efficacité dépend de sa capacité à s'intégrer dans une stratégie territoriale plus large, impliquant la cuisine centrale, les agriculteurs locaux, la métropole et les acteurs techniques.

Elle nécessite toutefois des conditions très spécifiques pour être durable :

- une vision politique claire ;
- des investissements importants, un personnel qualifie ;
- une demande publique constante ;
- une cuisine disposée à dialoguer et à s'adapter aux rythmes de production.

Le levier de la restauration scolaire, qu'elle relève de la compétence communale ou intercommunale, constitue une porte d'entrée décisive. Il permet de justifier l'embauche d'un maraîcher, d'orienter la production, de planifier les débouchés commerciaux et de rendre l'investissement crédible.

La régie est donc une bonne option lorsque la commune dispose de terrains adaptés, d'une cuisine centrale ou d'un service de restauration collective structuré, et lorsqu'elle est en mesure d'assurer une gouvernance stable.

Document réalisé en Août 2026 par l'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial